

Editeur de solutions dédiées à la performance des entreprises, le groupe Cegid a fondé son savoir-faire sur des expertises fonctionnelles : Paie et Ressources Humaines, Finance, Fiscalité, ERP ; et sur des expertises métier (Retail, Industrie/Manufacturing, Hôtels-Restaurants-Traiteurs, Profession Comptable, Secteur Public).

Avec des technologies innovantes qui répondent aux enjeux métier des utilisateurs, Cegid donne une nouvelle dimension aux systèmes d'information : la création de valeur pour l'entreprise et ceux qui contribuent à son développement.

Cegid équipe dans le domaine de la Paie et des RH plus de 18 000 entreprises, de la PME à la très grande entreprise. Plus de 4 millions de bulletins de paie et de très nombreux documents RH sont produits sur ses solutions. Cegid équipe également le secteur public avec les solutions de sa filiale Civitas.

Date de création	1983
Siège social	Lyon
Chiffre d'affaires 2009 (Monde)	248,6 M€
Effectif à fin 2009 (Monde)	Plus de 2 000
Dirigeant	Jean-Michel Aulas

M€ : millions d'euros

Source : Cegid

L'offre de **dématérialisation des bulletins de paie et documents RH** de Cegid est intégrée au sein de l'offre de gestion de la paie. Elle répond aux attentes des directions des Ressources Humaines en matière de dématérialisation et d'archivage de documents RH.

Solution Plug & Play, l'offre permet ainsi un démarrage rapide sans développements spécifiques additionnels.

Le traitement et la distribution des bulletins dématérialisés sont automatisés et transparents pour l'utilisateur, avec des rapports précis afin de contrôler le bon déroulement du processus à chaque étape de la chaîne documentaire.

La prise en compte de l'entrée et de la sortie des collaborateurs, ainsi que la gestion de leur adhésion au principe de la dématérialisation, sont automatisées entre les logiciels de traitement de la paie et la plate-forme de dématérialisation, ce qui assure ainsi une gestion efficace et sécurisée du service.

Ce service opéré en mode SaaS est disponible pour l'ensemble des clients Cegid, quel que soit le mode d'hébergement retenu pour la solution de paie.

Les documents générés sont déposés dans les coffres-forts « Salarié » pour être archivés, garantissant ainsi le bénéficiaire contre les risques de perte des documents et d'ouverture par des personnes non autorisées. Un certificat électronique authentifie l'intégrité des documents déposés.

L'employeur dispose aussi d'un coffre-fort « Entreprise » dans lequel est déposée l'intégralité des bulletins de paie de ses salariés. Ces documents sont conservés pendant 5 ans avec une valeur probante.

Les salariés disposent également d'un espace de stockage gratuit, dédié pour des documents personnels tels que les pièces d'identité, les actes notariés, d'anciens bulletins de paie, etc. En cas de départ de l'entreprise, les salariés conservent et accèdent gratuitement à leur coffre-fort en ligne et aux bulletins de paie préalablement archivés, et ce pour une durée de 50 ans. La conservation des documents et leur authentification reposent sur les services de la société CDC Arkhinéo, filiale de la Caisse des Dépôts.

A l'issue de la durée de conservation, employeur et salarié pourront souscrire de nouveau à une conservation électronique, avec ou sans valeur probante, ou bien récupérer gratuitement les documents préalablement déposés.

En tant qu'interlocuteur unique, Cegid assure l'ensemble du service, de la création du bulletin de paie à son dépôt. L'ensemble des flux transite par sa plate-forme de service. L'assistance et le support téléphonique auprès des administrateurs et des gestionnaires de paie sont réalisés par Cegid.

Cegid met à disposition des clients qui le souhaitent un service d'accompagnement à la conduite du changement afin de maximiser le niveau d'adhésion au service. Pour ce faire, Cegid s'appuie sur l'expérience de son partenaire Novapost et présente ainsi une large palette de prestations : de la mise en place d'un plan de communication complet pour l'entreprise, à la mise en place de journées « portes-ouvertes ».

Offre de dématérialisation et d'archivage des documents RH



Source : **Cegid**

Exemples de Bénéfices Clients

Les avantages du service reposent sur :

- La **réduction des coûts de traitement** : la dématérialisation des bulletins de paie permet de réduire, de manière immédiate et pérenne, les coûts liés à la production des documents (impression, mise sous pli, coûts salariaux, consommables, etc.), à l'affranchissement, à l'archivage et au temps passé à rechercher des documents demandés par les salariés, les organismes sociaux, les organismes fiscaux, l'administration, etc. ;
- L'**éco-responsabilité** : en utilisant moins de consommables (papier, cartouches d'encre, enveloppes) et en supprimant le transport physique des documents, les entreprises réduisent leur impact environnemental ;
- La **conformité réglementaire** : les conditions d'archivage et de conservation des documents mises en place répondent aux exigences législatives et normatives relatives à l'activité d'archivage à valeur probante (loi du 13 mars 2000, normes NF Z 42-013, ISO 15489 et ISO 19005).

Principaux Partenaires des Offres

Le développement du service de dématérialisation s'appuie sur le savoir-faire de deux partenaires technologiques expérimentés :

- **Novapost**, fournisseur de la plate-forme de services de dématérialisation, qui assure le traitement de plus de 60 000 bulletins de paie dématérialisés par mois ;
- **CDC Arkhinéo**, filiale de la Caisse des Dépôts, pour l'archivage à valeur probante des documents émis par les entreprises. Cet archivage hautement sécurisé est garanti pendant 50 ans et est réalisé par CDC Arkhinéo au sein des centres d'archivage de la Caisse des Dépôts situés sur 3 sites géographiquement distincts et distants de 500 km chacun.

Rappel du Périmètre Couvert

Principaux domaines d'expertise	
Conseil amont	✓
Accompagnement au changement	✓*
Numérisation de documents papier	
Dématérialisation à la source	✓
Archivage électronique	✓*
Services de confiance (signature électronique, horodatage...)	✓*
Solution métier RH	✓
Intégration	✓
Editique	✓*
Matériel	

* Via des partenaires

Source : **MARKESS International**

Pour plus de précisions, contactez :

CEGID

52 quai Paul Sédallian – 69279 Lyon Cedex 09
 Centre de contact clients : Tél. +33 820 901 802 – Fax. +33 820 901 822
www.cegid.fr/rh

Référentiel de Pratiques « Atouts de la Dématérialisation des Documents RH »

Source : **MARKESS International – Février 2011**

Pour toute information : www.markess.fr – 01 56 77 17 77